

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 07-27-1901 portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 17.452 fr. 62

n° 07-27-1901

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 décembre 1900

Numéro JO
n° 27 du 11/01/1901

Date du numéro
11 janvier 1901

VISAS

Vu la clôture de l'exercice 1899

Vu les articles 49, 87, 88 et 97 du décret du 20 Novembre 18#2 sur le régime financier des colonies

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 29 Décembre 1900,

TEXTE INTÉGRAL

Article Premier. — Il est ouvert au budget du Service local de l'exercice 1900, un crédit supplémentaire de dix-sept mille quatre cent cinquante deux francs soixante-deux centimes.

Chapitre 8. — Dépenses des exercices clos ou périmés, 17.452 fr. 62. Art. 2. — Il sera pourvu à la réalisation de ce crédit par un retrait d'égale somme à la caisse de réserve. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

A. BONHOURE.